Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Syndicat mixte du Point Fort
Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 16 octobre 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : **CA Saint-Lô Agglo** : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET, Mme Virginbie METRAL	X	X
CC Villedieu Intercom :	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Benoît BITON, suppléant de Mme Corinne CLEMENT, M. Rémi BELLAIL, suppléant de M. Pascal BEUVE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs :		
Excusés : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN (CC Baie du Cotentin) ; Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 21 **Nb de délégués titulaires présents : 11** **Nb de délégués suppléants présents : 2** **Nb de pouvoirs : 0**		

Le quorum est atteint. Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2026-48 : COMPETENCE DECHETERIES – Prix de vente du compost aux professionnels

Suite à la mise en service de la plateforme de compostage en mars 2026, le Point Fort Environnement dispose de compost de déchets verts à la norme NF U44-051. Ce compost est commercialisable auprès des professionnels (agriculteurs, maraîchers…).

Il convient de fixer un prix de vente pour sa commercialisation.

Il est proposé un prix de vente de 10€ HT départ du site de Cavigny. Le chargement est effectué par le Point Fort Environnement.

Il est précisé que ce prix ne concerne ni les particuliers, ni les collectivités membres du Point Fort Environnement pour lesquels le Point Fort Environnement pourra ponctuellement mettre à disposition gratuitement ce compost.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le tarif de vente du compost de déchets verts aux professionnels au prix de 10€ HT/t.

Ainsi délibéré en séance,
Le 23 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Morgane BUISSON

Le Président,

SYNDICAT MIXTE du POINT FORT ★ 30620 CAVIGNY ★

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 4 NOV. 2026

Mis en ligne le : - 5 NOV. 2026